



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 2624

Texte de la question

La Commission des communautés européennes vient de rendre publique une étude réalisée à sa demande par des experts européens et américains sur la politique agricole de la Communauté et des États-Unis. M René Andre attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les vives inquiétudes que font naître chez de nombreux exploitants agricoles les conclusions hâtives qui semblent avoir été tirées de cette étude. Il ressortirait notamment de cette étude que la remise en cause de la politique agricole commune est inéluctable et que les agriculteurs européens devraient par conséquent se résigner à de fortes baisses de prix, lesquelles pourraient atteindre 15 p 100 pour la viande bovine, 20 p 100 pour les céréales, les oléagineux et le lait, et 40 p 100 pour le sucre. De telles solutions aboutiraient à remettre en cause les objectifs assignés par le Traité de Rome à l'agriculture et entraîneraient la ruine de la plupart des exploitations, avec des conséquences économiques et sociales très graves pour la Communauté européenne tout entière. Pour les agriculteurs européens en général, et ceux de la Manche en particulier, qui connaissent depuis de nombreuses années déjà une détérioration constante de leur situation et dont le revenu pour la campagne en cours est lourdement hypothéqué par le fonctionnement des stabilisateurs budgétaires, la large diffusion donnée à ces hypothèses est particulièrement mal ressentie chez les exploitants. De plus, cette publication paraît inopportune dans le contexte actuel des négociations commerciales multilatérales, dans la mesure où les scénarios étudiés outrepassent le cadre du mandat qui a été donné à la commission, ce qui risque d'affaiblir nos positions en laissant croire que la Communauté est prête à d'invraisemblables concessions. Il lui demande donc d'intervenir pour la défense des spécificités de la politique agricole commune dans le cadre du GATT et cela afin de maintenir la place de l'agriculture française et européenne dans le monde.

Texte de la réponse

Reponse. - Cette étude intitulée « Disharmonies in EC and US agricultural policies » (« Les discordances entre les politiques agricoles communautaires et américaines ») est le résultat du travail d'une équipe de chercheurs (douze économistes : neuf européens et trois américains) initiée à la demande de la Commission des communautés européennes. Ces résultats ayant été présentés aux représentants de la commission, l'équipe a été invitée à élargir et améliorer son rapport. Le principal intérêt de cette étude est d'examiner certaines modalités d'une réduction concertée des soutiens à l'agriculture des deux grands pays que sont les États-Unis et la Communauté économique européenne. Ceci est en effet conforme à l'objectif de négociation défini à Punta del Este ainsi qu'aux engagements auxquels la CEE a souscrit notamment dans le cadre de l'Organisation économique de coopération et de développement (OCDE). Selon les auteurs, en effet, l'hypothèse sous-jacente de l'étude est que les soutiens agricoles différents entre les deux pays et les distorsions qui en découlent sont la cause essentielle des discordances des politiques communautaires et américaines. À partir de ce constat, les auteurs de l'étude ont testé une série de décisions politiques qui pourraient atténuer certaines des discordances ainsi relevées. Ces « options » sont ensuite examinées sous l'angle des gains économiques retirés par les producteurs, les consommateurs, les contribuables et la société dans son ensemble. On peut à cet égard regretter que l'étude n'aborde que les deux pays considérés, alors que les travaux de l'OCDE ont démontré que

la reforme des politiques agricoles ne pourra etre menee a bien que si elle est engagee de maniere concertee par l'ensemble des pays intervenant sur les marches agricoles. Les criteres de choix des parametres retenus dans les modeles sont egalement discutables - pourquoi par exemple avoir retenu la suppression des quotas laitiers ? - et il est necessaire de relativiser tous les resultats obtenus : en particulier, il est exclu de retenir les niveaux absolus des gains et des pertes des agents economiques consideres. L'un des resultats de l'etude est de montrer l'effet excessivement penalisant sur les revenus des producteurs europeens des options retenues, ainsi egalement que les effets sur le commerce exterieur de la Communaute, ce qui montre assez aisement l'aspect tres theorique de cette etude et son caractere inacceptable. Enfin, cette etude abandonne le contexte strictement scientifique qui aurait du etre le sien pour proposer des recommandations politiques et des choix de negotation qui privilegient des themes souvent opposes a ceux de la Communaute : recours au decouplage au detriment du soutien par les prix et liberalisation totale de l'agriculture apres des mesures a court terme, en particulier. Tant le choix des amenagements que les resultats des simulations envisagees n'engagent que leurs auteurs, ainsi que le precise la page de couverture de cette publication. Il ne s'agit pas d'un document de travail depose par la Commission sur la table du conseil qui, de ce fait, ne l'a pas evoque lors de ses plus recentes discussions. Il convient enfin de preciser que, s'agissant des negociations dans le cadre de l'« Uruguay Round », la Commission n'est le porte-parole que dans le cadre du mandat qu'elle a reçu du conseil des ministres de la Communaute.

Données clés

Auteur : [M. Andr• Ren•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2624

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2543